

Réaliser l'entretien et la maintenance d'un véhicule électrique et hybride

RS6942 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	252r
Formacode(s)	23637, 23651
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/12/2024
Date d'échéance	18/12/2027

Certificateur(s)

ASS NATIONALE FORMATION AUTOMOBILE · SIRET : 78467149700385

CNPE des services de l'automobile

<https://www.services-automobile.fr/>

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
GPT APPRENTISS REPARAT AUTOMOBILE CYCLE	77568811200033	Former et organiser l'évaluation
GROUPEMENT NATIONAL FORMATION AUTOMOBILE	39977792900528	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le Certificat de Compétences de Branche "Réaliser l'entretien et la maintenance d'un véhicule électrique et hybride" (REMVEH) de la Branche professionnelle des services de l'automobile a été créé au regard des besoins des entreprises et des salariés en lien avec l'entretien et la maintenance des véhicules électriques et hybrides (VE VH). Il s'inscrit dans une stratégie de développement des compétences des acteurs de l'entretien et de la réparation automobile dans un contexte de transition écologique entraînant l'évolution du parc automobile.

A ce titre, le

titulaire du CCB REMVEH peut attester de la

maîtrise des compétences relatives aux

opérations de contrôle et de remplacement sur véhicules électriques et hybrides, portant sur :

- le système de climatisation d'un véhicule électrique et hybride ;
- le système de freinage ;
- les systèmes de transmissions ;
- les éléments de la chaîne de traction (moteur électrique, convertisseur, onduleur, compresseur de climatisation...) ;
- les éléments de charge du véhicule (câbles, prises...), etc.

Il est également capable de réaliser l'entretien courant des systèmes de climatisation, des batteries de traction et de servitude d'un VE/VH. Le professionnel peut ainsi, s'assurer de l'intégrité des systèmes, de ses éléments et opérer dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène, des préconisations constructeurs et des normes environnementales en vigueur.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Prévenir les risques électriques en observant le mode opératoire et les mesures de protection individuelle et collective recommandés pour sécuriser l'intervention sur un véhicule électrique et hybride, en conformité avec les préconisations de la norme NFC 18 550 (B0L / B2L / B2VL / BCL)

Réaliser l'entretien d'un circuit de climatisation en procédant aux contrôles visuels et/ou instrumentés adaptés aux spécificités du VE/VH (pompes à chaleur, compresseurs...), en les remplaçant selon les périodicités déterminées par les constructeurs, afin d'assurer la pérennité du circuit dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection individuelle et collective adaptées

Contrôler l'état de charge et de vieillissement de la batterie de traction (relevés du SOH/SOC, état des calculateurs) en mobilisant les outils adaptés, afin de s'assurer de son intégrité, dans le respect des préconisations constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection individuelle et collective adaptées

Réaliser l'entretien de la chaîne de traction et de ses éléments (câbles, connexions, états des boîtiers...) en vérifiant son isolement et en mobilisant les outils adaptés afin de s'assurer de son intégrité, dans le respect des préconisations constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection individuelle et collective adaptées

Contrôler les éléments de charge (câble de charge, prise...) d'un VE/VH en vérifiant leur isolement et à l'aide d'outils adaptés, afin de s'assurer de leur intégrité, dans le respect des préconisations constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection individuelle et collective adaptées

Remplacer une batterie de servitude (60 volts cc) d'un VE/VH en mobilisant les méthodes de contrôles adaptées et à l'aide d'outils spécifiques, afin de remettre en conformité le circuit électrique basse tension, dans le respect des préconisations constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection individuelle et collective adaptées

Réaliser la maintenance du circuit de refroidissement de la chaîne de traction, en mobilisant les méthodes de contrôle et de remplacements adaptées, en les paramétrant, pour remettre le système de régulation thermique en conformité, dans le respect des préconisations constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection individuelle et collective adaptées

Réaliser la maintenance des éléments de la chaîne de traction (moteur électrique, convertisseur, onduleur, compresseur de climatisation...) en mobilisant les méthodes de contrôle et de remplacements adaptées, en les paramétrant, pour remettre le système en conformité, dans le respect des préconisations réglementaires, constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection individuelle et collective adaptées

Réaliser la maintenance du circuit de climatisation d'un VE/VH en mobilisant les méthodes de contrôle et de remplacements adaptées, en les paramétrant, pour remettre le circuit en conformité, dans le respect des préconisations constructeurs, des règles d'hygiène, de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection individuelle et collective adaptées

Réaliser la maintenance des éléments du système d'amplification de freinage spécifiques aux VE/VH, en mobilisant les méthodes de contrôle et de remplacements adaptées, en les paramétrant, pour remettre le système en conformité, dans le respect des préconisations constructeurs, et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection individuelle et collective adaptées

Réaliser la maintenance des transmissions d'un VE/VH, en mobilisant les méthodes de contrôle et de remplacements adaptées, en les paramétrant, pour remettre le système en conformité, dans le respect des préconisations constructeurs, et des règles d'hygiène, de sécurité/environnement et en utilisant les mesures de protection individuelle adaptées

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Habilitation électrique :

Article R4544-3 du code du travail

Norme AFNOR NF C18 550 entrée en vigueur au 1er janvier 2018 (arrêté du 20 novembre 2017)

« Publics concernés : les employeurs qui font réaliser par leurs salariés des travaux sur les installations électriques dans l'ensemble des domaines concernés : véhicules et engins à motorisation thermique, électrique ou hybride ayant une source d'énergie électrique embarquée du domaine très basse tension (TBT) et basse tension (BT). »

L'habilitation électrique est une exigence réglementaire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques et leur voisinage. (CF : Art. R4544-9 du code du travail).

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le CCB « Réaliser l'entretien d'un véhicule électrique et hybride » (REMVEH) est accessible à tout salarié ou demandeur d'emploi dès lors qu'il atteste de l'exercice préalable des activités en lien avec la maintenance préventive et corrective des véhicules thermiques et d'un niveau 3 dans le domaine.

Le CCB s'adresse aux

salariés de la branche des services de l'automobile ou demandeurs d'emploi, issues de la profession, souhaitant acquérir une certification facilitant leur insertion professionnelle ou leur maintien dans l'emploi.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La validation de la certification est conditionnée par l'obtention d'un avis après formation favorable à la prévention des risques relatifs à la réalisation en sécurité d'opérations d'ordre électrique et non électrique, et de consignation / déconsignation sur un électrique ou hybride et ses équipements.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

2 jurys évaluateurs extérieurs à l'organisme de formation.

Base légale

Date de décision	18/12/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	18/12/2027
Date de dernière délivrance possible	17/06/2028

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.anfa-auto.fr/certifications/offre-de-certification>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6942/>